
5 M€ POUR LES COMMUNES TRÈS IMPACTÉES PAR LES ZONES NATURA 2000

Lors de l'examen de la loi de 2006 sur les Parcs Nationaux, les députés de montagne, avaient « arraché » au gouvernement une dotation spécifique pour les communes incluses dans les zones centrales des parcs nationaux, au motif, pour reprendre les propos de l'époque du député des Hautes-Alpes « *des aménités qu'elles offrent à la Nation* ». Depuis plusieurs années, Joël Giraud tente de faire reconnaître au même titre les communes les plus impactées par le réseau Natura 2000.

C'est chose faite depuis un vote intervenu dans la nuit du 8 au 9 novembre, les communes ayant plus de 75% de leur territoire en zone Natura 2000 auront une dotation complémentaire si elles comptent moins de 10 000 habitants et n'ont pas une richesse fiscale trop importante. 1 074 communes françaises vont bénéficier de ce complément de dotation dont 11 dans les Hautes-Alpes : L'Argentière-La Bessée, Arvieux, La Chapelle-en-Valgaudemar, Mont-Dauphin, Névache, Rabou, Ristolas, Saint-Crépin, Saint-Jacques-en-Valgaudemar, Val-des-Prés et Villar d'Arène pour des sommes allant de 1 200 € à 20 000 € environ.

